



## DIVISION DES DROITS DES PALESTINIENS

### JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

#### *Note d'information*

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est célébrée tous les ans par l'Organisation des Nations Unies le 29 novembre ou aux alentours de cette date, comme le prévoient les résolutions 32/40 B du 2 décembre 1977, 34/65 D du 12 décembre 1979 et les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées ultérieurement sur la question de Palestine.

La date du 29 novembre a été retenue en raison de sa signification particulière pour le peuple palestinien. Ce jour-là en effet, l'Assemblée générale a adopté, en 1947, la résolution 181(II), connue par la suite sous le nom de résolution sur le plan de partage, qui prévoyait la création en Palestine d'un « État juif » et d'un « État arabe », Jérusalem étant placée sous un régime international spécial comme *corpus separatum*. Jusqu'à présent, des deux États qui devaient être créés en application de la résolution, un seul, Israël, a vu le jour.

Le peuple palestinien, qui compte aujourd'hui plus de 8 millions de personnes, vit essentiellement dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, en Israël, dans les États arabes voisins et dans les camps de réfugiés de la région.

La Journée internationale de solidarité offre traditionnellement l'occasion d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le fait que la question de Palestine n'est toujours pas réglée et que le peuple palestinien reste privé des droits inaliénables que lui a reconnus l'Assemblée générale, à savoir le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le

droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et le droit de retourner dans ses foyers et de récupérer ses biens.

À la demande de l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements et la société civile mènent chaque année diverses activités pour célébrer cette journée. Parmi ces activités, on retiendra la publication de messages spéciaux de solidarité avec le peuple palestinien, l'organisation de réunions, la diffusion de publications et autres documents d'information, et la projection de films.

Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se réunit chaque année en séance extraordinaire pour célébrer la Journée internationale de solidarité. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et les représentants des organes des Nations Unies compétents et des organisations intergouvernementales, ainsi que des représentants de la Palestine, notamment, prennent la parole à cette occasion. Il est donné lecture d'un message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne. Les organisations non gouvernementales sont invitées, et le porte-parole du groupe international de celles qui sont accréditées auprès du Comité prend aussi la parole.

Un bulletin spécial contenant les textes des déclarations faites et des messages reçus à l'occasion de la Journée internationale est publié chaque année par la Division des droits des Palestiniens.

Plusieurs autres activités sont organisées à New York, notamment une exposition palestinienne ou une manifestation culturelle parrainée par le Comité et présentée par la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et la projection de films.

Des réunions ont également lieu à cette occasion à l'Office des Nations Unies à Genève et à celui de Vienne.

Les centres et services d'information des Nations Unies du monde entier fournissent sur demande des renseignements et de la documentation aux gouvernements, organisations non gouvernementales et autres parties intéressées qui souhaitent organiser des manifestations spéciales dans le cadre de la Journée de solidarité.